

## DEMANDE D'ENLEVEMENT DE TAGS ET DE GRAFFITIS

La Ville de Ville-d'Avray s'engage à intervenir gratuitement avec le matériel ou les techniques adaptés au support. Néanmoins, elle ne peut garantir le résultat obtenu, ni être tenue pour responsable des dégradations éventuelles du support malgré les précautions prises.

Après vérification sur place, la Ville se réserve le droit de refuser d'intervenir sur certains supports (matériaux très particuliers, état de vétusté du support).

Les interventions ne seront assurées que sur une hauteur de façade limitée à 4 mètres maximum, sous réserve d'accessibilité en toute sécurité.

Je soussigné(e).....

.....

Tél. : .....

Agissant en qualité de : <sup>(1)</sup>

- Propriétaire
- Copropriétaire <sup>(2)</sup>
- Syndic <sup>(3)</sup>

Autorise la Ville de Ville-d'Avray, dans les conditions prévues par l'Arrêté Municipal du 1<sup>er</sup> février 2007, à enlever les inscriptions sur les façades et/ou clôtures du bien situé :

.....

.....

- m'appartenant <sup>(1)</sup>
- dont j'assure la gestion <sup>(1)</sup>

**Je m'engage :**

- A donner toute facilité d'accès à l'entreprise mandatée par la Ville pour que cette dernière puisse effectuer son intervention.
- A déclarer à la Ville la présence et la nature d'éventuels produits « antigraffiti ».
- à signaler par écrit à la Ville tous problèmes déjà rencontrés lors de travaux antérieurs effectués sur la façade.
- A n'exercer aucune action contre la Ville en cas de désordres induits à cette intervention ou en cas d'échec de l'opération de nettoyage.
- A déposer plainte auprès des Services de Police à chaque demande d'intervention.

Cette autorisation est révoquée à tout moment par courrier adressé à Monsieur le Maire de Ville-d'Avray. De même, la Ville de Ville-d'Avray peut, à tout moment, mettre fin au service gratuit d'enlèvement visé par la présente autorisation.

Fait à Ville-d'Avray, le .....

Signature du demandeur :

<sup>(1)</sup> Cocher la case correspondante

<sup>(2)</sup> Produire l'autorisation de la copropriété

<sup>(3)</sup> Produire le pouvoir de l'Assemblée ou le procès-verbal de l'Assemblée